



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Le Ministre

Paris, le

26 MAI 2015

Nos réf. : CAB.NR/aa D 15000662

Le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle et du dialogue social

à

Monsieur le chef de l'Inspection générale
des affaires sociales

Objet : Mission d'évaluation des informations disponibles sur les politiques de formation professionnelle continue.

Dans le champ de la formation professionnelle continue, la complexité du système d'acteurs crée une difficulté structurelle pour réunir des données cohérentes et fiables.

L'Etat n'a plus de fonction directe de pilotage des dispositifs, mais continue, sur le plan opérationnel, d'assurer la production de la plupart des informations statistiques disponibles au niveau national. Il reste en outre comptable des résultats généraux de la politique de formation professionnelle car il lui revient d'en faire évoluer si nécessaire le cadre juridique et financier.

Dans le cadre du Conseil national et des conseils régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle, l'Etat, les régions et les partenaires sociaux doivent assurer un suivi partagé des politiques d'emploi et de formation professionnelle. La loi du 5 mars 2014 a confié au CNEFOP des responsabilités étendues pour définir des priorités partagées, élaborer des bilans annuels et un programme d'évaluation, veiller à la mise en réseau des systèmes d'information.

Compte tenu des difficultés identifiées dans la note de préfiguration que vous m'avez transmise le 24 avril 2015, je souhaite que l'IGAS conduise une mission d'évaluation des informations disponibles sur les politiques publiques et paritaires de formation professionnelle continue, en vue d'améliorer les dispositifs statistiques et d'alimenter les réflexions et travaux du CNEFOP.

Cette mission devra dresser un panorama de l'ensemble des informations disponibles sur les formations mises en œuvre et leurs bénéficiaires et repérer les besoins d'information considérés comme prioritaires par les différentes parties prenantes, à l'échelon national et à l'échelon régional. Après avoir analysé les bases juridiques ainsi que les forces et faiblesses des principales sources, elle proposera toutes les voies d'amélioration qui paraîtront pertinentes, à court et moyen terme, en accordant une attention particulière à la question des délais de production des données.

Concernant la formation des personnes en recherche d'emploi, elle devra rechercher comment disposer rapidement de données infra-annuelles et améliorer la qualité des données. A cet effet, elle étudiera notamment de manière détaillée les deux principaux systèmes d'information gérés par la DARES (la base BREST et l'enquête annuelle auprès des régions) et analysera les processus correspondants avec les institutions productrices de données (en particulier des organismes de formation, des régions, Pôle Emploi et l'Agence de Services et de Paiement).

Je souhaite que son rapport me soit remis dans un délai de cinq mois.


François REBSAMEN